

Tarnac, du scandale judiciaire à l'affaire d'État

Un an après l'affaire, alors que le dossier perd chaque jour de sa substance, les avocats des suspects, soutenus par plusieurs parlementaires de gauche, fustigent une enquête à charge et réclament des explications au gouvernement.

Pour les parlementaires (PS, PCF, Verts, Parti de gauche) réunis en conférence de presse hier, « l'affaire Tarnac » n'est pas juste une baudruche médiatico-judiciaire-politique qui se dégonfle. Il y a plutôt lieu de penser à « un montage », « un scandale judiciaire », et même « un scandale d'État ».

C'est qu'un an après les sabotages de lignes de TGV commis par le placement de fers à béton sur des caténaires, alors que les principaux mis en examen pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » sont toujours sous contrôle judiciaire, les éléments du dossier se vident peu à peu de leur contenu, se contredisent, voire laissent penser à une instrumentalisation. Problème d'authenticité des

pièces, éléments incohérents et même contradictoires... Le dernier en date: la véritable confusion qui règne autour du principal témoin à charge, pièce maîtresse de l'enquête (lire ci-dessous).

« FABRICATIONS DE PREUVES »

M^e Jérémie Assous met en cause de son côté le procès-verbal de filature rédigé par les policiers le soir des événements. Il estime, au vu de différents recoupements et pour une question de timing, que certains éléments ont été créés de toutes pièces par les policiers: « Ils n'y étaient pas et ils ont inventé. » Et s'étonne de ce que le juge d'instruction, Thierry Fragnoli, n'ait pas pris la peine de se rendre sur place — « ce qui permettrait de disculper complètement Julien et Yldune Coupat » — et qu'il

éléments, toujours pas jugé bon d'instruire également à décharge ».

« Au nom de l'efficacité, il arrive que des libertés soient prises avec la loyauté, mais dans ce cas précis, il y a de fortes présomptions de falsification, voire de fabrication de preuves », a ainsi commenté M^e William Bourdon. Autant d'éléments qui font dire à François Hollande, député socialiste et président du conseil général de Corrèze (où se situe le village de Tarnac), que l'affaire dépasse désormais le problème soulevé par la qualification « d'actes terroristes » — qualification déjà contestée à l'époque au regard des faits de sabotage invoqués. « Rien ne permet plus de prolonger l'instruction », a-t-il ainsi déclaré, demandant à la ministre de l'Intérieur de l'époque, Michèle Alliot-Marie, passée depuis place Vendôme, de « dire

ce qu'elle sait, ou ce qu'elle ne sait pas ». « Elle a trop parlé, avant pendant et après les faits », rappelle-t-il.

« Le gouvernement n'échappera pas à une demande de commission d'enquête parlementaire de la gauche sur ce dossier, qui ressemble de plus en plus à une affaire d'État », a résumé le député socialiste André Vallini. Pour Noël Mamère, « Tarnac est l'illustration d'une dérive sécuritaire du pouvoir, et de l'instrumentalisation des lois antiterroristes », dont il réclame l'abrogation. « Il est d'autre part inadmissible que ces arrestations aient pu être justifiées par un livre publié légalement », a de son côté ajouté Martine Billard (Parti de gauche), en référence à *L'insurrection qui vient*, publié anonymement.

« FAIRE PEUR À UNE JEUNESSE REVOLTÉE »

L'ouvrage a été invoqué comme une preuve de la culpabilité de Julien Coupat soupçonné de l'avoir rédigé, ce qu'il a toujours nié. « L'objectif de ces arrestations est de faire peur à une jeunesse révoltée, pour qu'elle n'ose plus s'engager en politique. »

ANNE ROY

ÉMOTION APRÈS LA VIOLENTE INTERPELLATION DE TARNAC

Lors de l'arrestation, avant-hier, à 6h30, à Tarnac, du mari d'une femme déjà mise en examen — arrestation opportune à la veille de la conférence de presse annoncée des parlementaires de gauche... —, les policiers auraient fait preuve d'une rare délicatesse, « défonçant une porte pourtant ouverte », selon M^e Jérémie Assous. Pire, selon le quotidien *la Montagne*, ils auraient braqué un enfant de quatre ans, hurlant de peur, pour le faire taire. « Une simple convocation aurait permis le même résultat », ajoute M^e Assous: la Sdat disposait de l'adresse de la personne interpellée.

